ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE BIBLIOTHÈQUE

Nous avons examiné avec beaucoup d'attention, messieurs
bordenave, fabre, goursauld et moi la plainte qui a été-
présentée à l'académie contre l'éloge de m. Lecat prononcé par
m. Louis à notre dernière seance publique. Pour nous mettre en
état de juger de sa valeur, nous avons commencé par prendre con-
-noissance de ce qui a été dit par monsr Dalembert à l'article
éloge académique, dans l'encyclopédie. Ensuite nous avons lu avec
le même soin un avertissement mis à la tête de l'éloge de monsr
le Cardinal de polignac par monsr De mairan auteur de cet-
éloge, qui en le publiant à part et avant le volume des memoires
de l'académie auquel il appartenoit, a voulu faire cesser les
murmures qui s'étoient élevés contre lui dans le public, où quel-
-ques personnes repandoient d'après des mots détachés et des pretendus
-traits forcés qu'il n'avoit pas rendu justice à la mémoire de
monsr le Cardinal de polignac dans certaines circonstances de sa
vie, et en général sur son caractère. Delà, nous avons passé à la
reponse de monsr Louis, à l'écrit de monsr David, lue à la

ACADEMIE ROYALE DE CHIRURGIE

ARC 1 d. 2 n° 18. (11)

séance du 20 avril dernier, réponse dans laquelle vous avez monté par des exemples connus que s'il a été devoir parler de Monsieur Le Cat avec justice et impartialité, il y étoit autorisé par l'usage reçu dans les académies, et par la nature même des éloges qu'on y fait de ceux qui les composent.

Il nous a paru résulter de toutes ces pièces, que bien que le but des éloges académiques soit de célébrer les talents et les qualités du cœur et de l'esprit de ceux à la mémoire desquels on les consacre, il est néanmoins du devoir du Secrétaire qui s'est engagé de faire connoître leurs ouvrages et leurs personnes même du côté foible, pourvu que ce soit avec prudence et modération. Pénétrés de ce principe, nous avons examiné l'éloge qui fait l'objet de la contestation sur laquelle nous avions à prononcer. Cet éloge nous a offert un tableau exact de la vie de Monsieur Le Cat qui y est présenté partout comme un homme de beaucoup d'esprit, avide de connoissances, très versé dans son art, zélé pour l'honneur des lettres et pour celui de la chirurgie auquel il a beaucoup contribué par ses ouvrages et par son habileté généralement reconnue, dont la vie a été fort laborieuse, qui a remporté un grand nombre de prix dans diverses académies, que les sociétés

savants de l'europe les plus recommandables ont adoptés, que
le reçu du prince les marques de distinction les plus flatteuses,
en un mot, comme un de ces hommes rares, né plutôt pour
être admiré de leurs contemporains que pour leur servir de modèle.
Cependant au milieu de ce tribut de louanges rendu à la mémoire
de M. Le cat, nous ne pouvons dissimuler qu'il se trouve en quelques
endroits des remarques sur son caractère et sur ses écrits qui ne sont
pas également à son avantage, mais ces remarques sont si judicieuses,
et si nécessaires pour montrer M. Le cat à la postérité tel qu'il étoit
réellement et tel que nous l'avons connu, que nous n'avons pas cru
devoir prendre sur nous de les supprimer. Seulement, nous nous sommes
arrêtés sur quelque petit nombre d'expressions qui auroient pû être prises
en mauvaise part, et dont nous n'avons pas eu besoin de l'engager
à faire le sacrifice à l'académie, tant il étoit porté de lui même à
aller au devant de ce qu'elle jugeroit convenable. Nous pouvons même
dire, avec vérité, que non seulement ses soins ont prevenu nos réflex-
ions, mais encore qu'il vouloit aller au delà en retranchant des choses
qui ne pouvoient être trouvées offençantes qu'en leur donnant une inter-
prétation maligne, et dont le retranchement auroit déparé cet éloge, un
des meilleurs qu'il ait donné. Les plantes de cerf David ne peuvent

dont lui avoit été suggérée que par un excès de zèle pour la mémoire de mr le cat son beau père, et s'il a employé des termes peu ménagé et un peu durs, il ne faut l'attribuer qu'à ce motif fort louable en lui-même, mais qui le seroit encore plus s'il ne sortoit jamais des justes bornes. Du reste, mr David a demandé à l'académie 1° que l'éloge de mr Le cat fut remis à l'auteur du discours pour en faire l'usage qu'il jugeroit bon; 2° que mr Louis déclarat qu'il reconnoissoit mr Le Cat pour un très habile homme, pour un excellent professeur, et pour un très grand chirurgien; 3° enfin que la délibération prise à ce sujet fut inscrite sur nos registres. Nous croyons que cet éloge doit être imprimé avec les légers changemens que mr Louis y a faits pour complaire à l'académie, et ne pas paroitre mériter le reproche qui lui ont été faits d'avoir voulu nuire à la reputation posthume de mr Le Cat, et que cet éloge dit de l'habile homme en l'honneur duquel il est fait, tout ce que mr David a désiré que mr Louis reconnut publiquement. D'un autre coté, mr Louis demande que nous déclarions s'il est vrai qu'il ait puisé dans des sources obscures, dans des sources fangeuses, dans des écrits désavoués comme mr David l'en accuse, et nous ne pouvons, sans blesser l'équité, nous dispenser d'assurer positivement le contraire.

Le 6 juin 1769.

Gouraud

Bordenave Fabre

Sabatier